

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de DIEULOUARD
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	MP2024-12
Date de mise en ligne :	Le lundi 09 décembre 2024 à 15:50:02
Date de clôture :	Le lundi 13 janvier 2025 à 12:00:00
Titre :	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction du nouveau Centre Technique Municipal à DIEULOUARD
Descriptif :	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction du nouveau Centre Technique Municipal à DIEULOUARD

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[17/12/2024 à 15:43:53] Bonjour,

Afin de nous permettre d'établir correctement l'offre financière par mission, pouvez-vous préciser la consistance de la mission "Subvention"? Combien de subventions souhaitez vous solliciter et de quelles exigences s'agit-il?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

[19/12/2024 14:08:02] Bonjour,

Comme indiqué dans le CCTP, dans le cadre de cette mission complémentaire, le maître d'œuvre rédigera toute la partie graphique et technique nécessaire aux demandes de subvention.

En ce qui concerne le nombre de subventions à solliciter, il n'est pas connu à ce jour puisqu'il dépendra des dispositifs éligibles au moment des dépôts de demande de subvention.

Cordialement

Questions / Réponses

[16/12/2024 à 11:29:38] Bonjour,

Sauf erreur de ma part, les compétences exigées ne figurent pas dans le RC.
Pouvez-vous préciser votre demande s'il vous plait?

D'avance merci.

[16/12/2024 14:34:13] Bonjour,

Les compétences à rassembler pour l'exécution des prestations restent à l'appréciation de l'architecte mandataire de l'équipe.

Cordialement

[11/12/2024 à 14:42:18] Bonjour,

le RC fait référence à l'article 6.1 :

- d'un programme des travaux à remettre dans les pièces de l'offre, or sauf erreur de notre part, aucun programme n'est joint au dossier.
 - d'annexes au CCTP à remettre dans les pièces de l'offre, or sauf erreur de notre part, aucune annexe n'est jointe au dossier.
-

[11/12/2024 14:55:47] Bonjour,

Le programme des travaux correspond à l'étude de faisabilité qui est jointe au dossier.

Concernant le CCTP, je vous confirme qu'il n'y a pas d'annexes.

Cordialement

[10/12/2024 à 17:39:21] Le CCTP ne fait pas mention des éléments de mission Esquisse et APS.
Pouvez-vous confirmer qu'ils sont bien prévu à la mission de base ?

[10/12/2024 18:18:12] Bonjour,

La mission APS est bien prévue mais pas la mission Esquisse.

Le CCTP a été mis à jour en conséquence.

Cordialement

*
</i>Fichier envoyé en pj : Cahier des clauses technique particulieres_v2.pdf</i>*

Questions / Réponses

[10/12/2024 à 09:29:43] Bonjour,

Le DPGF joint ne fait pas mention de la mission OPC prestation supplémentaire éventuelle

Doit-on la chiffrer ?

cordialement

[10/12/2024 10:14:45] Bonjour,

Oui vous devez obligatoirement chiffrer la mission OPC qui est une prestation supplémentaire éventuelle.

L'acte d'engagement et le DPGF viennent d'être modifiés en conséquence.

Cordialement